CONCOURS D'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- SESSION du 29 Mars 2014 -

Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier, Titre Ier modifié par l'arrêté du 26 juillet 2013

Liste 1

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Durée : 2 heures

Notation : sur 20 points
(dont 5 points sont réservés à l'orthographe, la syntaxe et le respect des consignes).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.
Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3000 à 6000 signes, relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social.

CONSIGNES GENERALES

1. Absence de signes distinctifs : une seule couleur d'encre, bleu foncé ou noire, pas de soulignement, de dessins, croquis, identité... En cas de non-respect de cette consigne, la copie est corrigée, notée, puis soumise à l'appréciation du jury.
2. Toutes les réponses sont en lien avec les consignes précisées dans les questions (analyser, commenter, donner des idées, argumenter, synthétiser...).
3. Lisibilité de l'écriture, pas d'abréviation, pas de sigle.
4. Clarté de la présentation, numérotation des questions, numérotation des copies exigée, ex pour 3 copies : 1/3, 2/3, 3/3.
5. Est formellement interdit tout appareil permettant le stockage ou la diffusion d'informations, calculatrice, trousse, étui...
6. Aucun brouillon n'est corrigé.
7. Aucune réponse aux éventuelles questions des candidats n'est apportée.

La maltraitance des enfants en France : peut-on sortir du déni?

Anne TURSZ, Pédiatre et épidémiologiste, Directeur de recherche émérite à l'Inserm

Publication du 25 juin 2013, site internet HUFFINGTONPOST

La maltraitance envers les enfants est un important problème de santé publique pour de multiples raisons. Tout d'abord cette pathologie est fréquente (10 % des enfants des pays à haut niveau de revenus sont concernés selon une revue de la littérature publiée récemment dans le Lancet) et commence très précocement, à un âge où l'enfant, pas encore scolarisé, est soumis à de nombreux examens médicaux obligatoires (pour vaccinations, suivi de la croissance, du développement psychomoteur...) (…). Ensuite il faut rappeler la gravité à long terme de la maltraitance de l'enfant en termes de conséquences sur la santé physique et mentale. Outre la tragédie humaine qu'elles représentent, leur poids économique est sans nul doute considérable, lié à la fréquente désinsertion sociale et aux recours répétés au système de soins et à divers dispositifs d'aides sociales.

Mais bien sûr la maltraitance des jeunes enfants n'est pas seulement un problème de santé publique, c'est aussi un grave phénomène de société dans un pays dans lequel perdure le dogme de la famille naturellement bonne, toute visite à domicile par une puéricultrice de PMI* ou une assistante sociale est vécue comme une intolérable intrusion dans la sphère privée, et la population, dans sa très grande majorité, est hostile à une loi contre les châtiments corporels adoptée dans la plupart des pays européens. La France est finalement un pays dans lequel la fréquence des mauvais traitements à enfant fait l'objet d'un véritable déni et où les cantonner dans la catégorie des faits divers rapportés par les médias paraît de loin le plus acceptable.

Une des raisons de l'opacité qui entoure la maltraitance envers les enfants est sans nul doute la difficulté d'en donner une définition à la fois précise (…) et opérationnelle (…). Les définitions établies par l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS), distinguant l'enfant maltraité, l'enfant en risque et l'enfant en danger, restent d'actualité car elles sont connues de tous les professionnels concernés. Doit-on définir les faits de maltraitance par rapport à une possible infraction pénale ? En France, tuer son enfant est interdit, le violer ou lui imposer des attouchements sexuels l'est également, lui casser la jambe ou l'ébouillanter aussi (si toutefois on a pu faire la preuve que l'événement n'était pas accidentel), mais il n'est pas interdit par la loi de lui dire quotidiennement "tu es une nullité, tu ne feras jamais rien dans la vie, tes frères et sœurs sont bien mieux que toi...". Pourtant des études menées dans d'autres pays ont montré le caractère déstructurant des humiliations répétées. Les enfants qui en sont victimes deviennent souvent des adultes incapables de socialisation, ne pouvant s'insérer professionnellement ni nouer des relations amoureuses stables, à la santé physique et mentale chancelante. La littérature montre aussi la gravité des négligences et carences affectives isolées (sans maltraitance physique).

harcelement moral entrainant à l'age adulte des diff de sociabilisation

Si l'on réfléchit à ce qu'est la maltraitance en termes de conséquences à long terme on voit bien l'intérêt de la notion d'enfant en danger et d'une définition large qui repose sur la reconnaissance des besoins de l'enfant. On le sait, les jeunes enfants ne peuvent grandir, s'épanouir et devenir des adultes heureux, socialisés et responsables que si leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs sont pleinement satisfaits par les personnes qui s'en occupent, très généralement leurs parents. Tout manquement à cette règle constitue donc une forme de mauvais traitements. Bien sûr tout parent a un jour, excédé, donné une gifle ou dit quelque chose de trop blessant et n'est pas pour autant un parent maltraitant. Ce qui constitue la maltraitance c'est la répétition, l'organisation de la brutalité érigée en système pédagogique, parfois teinté de sadisme, le mépris de l'enfant en tant que personne et le caractère excessif des actes par rapport aux circonstances, à l'âge et aux

capacités de l'enfant (on n'humilie pas un enfant en public, on ne gifle pas un bébé). On est ici aux frontières bien ténues, voire inexistantes, de la maltraitance et de la "violence éducative ordinaire".

Il est vrai que l'exercice de la parentalité n'est pas facile et que les exigences d'un bébé sont exorbitantes. Nuits hachées, sommeil aux aguets, rythmes perturbés, attention de chaque instant, inquiétude polymorphe, accès de précipitation…, tout cela ils s'y attendaient. Leur culture les y ayant préparés, ils s'imaginaient le savoir d'instinct (...). Mais la véritable cause de leur épuisement est ailleurs. Ce que le prétendu instinct parental leur a caché c'est la formidable disproportion des forces en présence. Les bébés développent une énergie sans commune mesure avec la nôtre. Face à ces vies en expansion nous faisons figure de vieux vivants. Même dans leurs pires débordements les jeunes adultes veillent à l'économie de leurs forces. Les bébés, non (…).

Si l'arrivée d'un premier enfant peut être une expérience déconcertante pour tous les parents que dire de ceux dont la personnalité est fragile, notamment parce qu'ils ont eux-mêmes été victimes de violences dans leur enfance. On aborde là l'une des clés explicatives de la maltraitance : le cercle vicieux de la transmission transgénérationnelle de la violence, transmission qui traverse toutes les classes sociales (…). se transmet de génération en génération

Pour améliorer la connaissance de la maltraitance et la situation des enfants maltraités en France, le travail qui reste à faire est immense et on citera notamment la mise au point d'un système de recueil de chiffres fiables, la formation des professionnels au premier rang desquels les médecins, la prévention précoce par le repérage des familles vulnérables grâce à l'entretien du 4ème mois de grossesse, toutes les classes sociales étant concernées.

*PMI : protection maternelle et infantile

QUESTIONS

Question 1 (5 points) :

Réalisez une synthèse de texte en 15 à 20 lignes maximum.

Question 2 (5 points):

Commentez la partie suivante du texte en 25 lignes maximum:

« Il est vrai que l'exercice de la parentalité n'est pas facile et que les exigences d'un bébé sont exorbitantes. »

Question 3 (5 points) :

« Des études menées dans d'autres pays ont montré le caractère déstructurant des humiliations répétées chez les enfants qui en sont victimes ».

Quelles sont selon vous les conséquences des humiliations répétées infligées aux enfants ? Argumentez votre réponse en 25 lignes maximum.